



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET
DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE



**La direction régionale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale
Provence Alpes Côte d'Azur**

Marseille, le 23 décembre 2009

Communiqué

La création de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Provence Alpes Côte d'Azur sera effective au **1^{er} janvier 2010**.

Elle comprend les attributions de trois directions désormais regroupées :

- la direction régionale de la jeunesse et des sports,
- la direction régionale de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé),
- les compétences sociales de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales

Dans l'attente de l'installation, à la mi-2010, dans des locaux communs, vous pouvez nous joindre

- pour les questions relatives aux métiers du sport et de l'animation, les politiques sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative, sur les sites de Château-Gombert à Marseille et, pour la Côte d'Azur, de Saint Laurent du Var
- pour les questions intéressant la lutte contre les discriminations, la politique de la ville, l'égalité des chances, sur le site de la rue Pierre Dupré à Marseille
- pour les formations et les professions sociales et paramédicales, l'insertion des populations vulnérables, l'observation et l'évaluation, sur le site de la rue Borde à Marseille
- enfin pour les activités juridictionnelles liées à la protection sociale, dans les locaux du tribunal du contentieux de l'incapacité et des tribunaux des affaires de sécurité sociale dans les différents chefs-lieux de département.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos sites d'accueils, une présentation synthétique des missions de la DRJSCS et l'organigramme de la nouvelle direction.

Des éléments complémentaires et un dossier complet vous seront communiqués dans les premiers jours de janvier.

Jean CHAPPELLET

*Préfigurateur de la DRJSCS
Directeur régional des affaires
sanitaires et sociales*

Philippe POTTIER

*Directeur régional par intérim
de la jeunesse et des sports*

Henry DARDEL

*Directeur régional de l'Agence
pour la cohésion sociale et
l'égalité des chances*





La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Provence Alpes Côte d'Azur

Les services de la DRJSCS Paca vous accueillent

Site de la rue Borde , siège central ¹

Correspondance pour les services concernés:

23-25 rue Borde 13285 Marseille cedex 08

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Standard téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00:

0820 420 821

Service	Responsable
Direction	M... (en cours de nomination)
Directeur adjoint	M... (en cours de nomination)
Service des professions sociales et paramédicales du Pôle professions- formations	Mme Martine Milési
Service « protection des personnes vulnérables » du pôle cohésion territoriale, égalité des chances et prévention des discriminations	Mme Muriel Metzger Mme Patricia Morice
Pôle observation, contrôle, évaluation, ingénierie	Mme Annie Stagliano
Cellule contrôle de gestion	Mme Roselyne Prince-Grondin
Service ressources humaines	Mme Emma Iaciancio
Service informatique	Mme Catherine Raybaut

Site de la rue Pierre Dupré ²

Correspondance pour les services concernés :

17, rue Pierre Dupré à Marseille 13417 Marseille cedex 08

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Standard téléphonique : **04 91 53 80 00**

Service	Responsable
Directeur délégué à la cohésion sociale et l'égalité des chances	M. Henry Dardel
Pôle cohésion territoriale, égalité des chances et prévention des discriminations	M. Hanafi CHABBI

¹ L'immeuble accueille également les services de la DRASS pour la partie sanitaire et de la Mission Nationale de Contrôle des Organismes de Sécurité Sociale

² Le site abritait auparavant la direction régionale de l'Acse, intégrée à la DRJSCS

Site de Château-Gombert ³

Correspondance pour les services concernés :

Technopôle de Château Gombert, 160 rue Albert Einstein à Marseille CS 90002

13453 MARSEILLE cedex 13

Accueil du public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h**

Standard téléphonique : **04.88.08.91.00**

Service	Responsable
Directeur adjoint	M... (en cours de nomination)
Pôle Sports	M. Nicolas VOUILLON
Pôle Jeunesse et politiques éducatives	M. Serge FERRIER
Pôle Professions-Formations, service des professions de l'animation et du sport	M. Gérard NOCELLA
Service Budgétaire et comptable	M. Christian PITOT-BELIN
Service informatique	M. Jean-Joël LARA

Site « Côte d'Azur » de la DRJSCS ⁴:

Correspondance pour les services concernés :

Bureau 3000-Av. Eugène Donadeï 06706 ST LAURENT DU VAR

Horaires d'ouverture **9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Standard téléphonique tél. **04 93 19 40 00**

Les pôles jeunesse, sports et formations aux métiers de l'animation et du sport disposent de relais au sein de l'antenne côte d'azur.

³ Le site accueille également une partie de la direction départementale de la cohésion sociale des bouches du Rhône, dans les anciens locaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports

⁴ Le site accueille également une partie des services de la direction départementale de la cohésion sociale des alpes maritimes, dans les anciens locaux de la DDJS06.

Le tribunal du contentieux de l'incapacité et les tribunaux des affaires de sécurité sociale

vous accueillent du lundi au vendredi :
9h00 à 12h00
13h30 à 16h30

sur les différents sites :

TRIBUNAL DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITÉ

182, avenue Cantini - 13008 MARSEILLE
TEL 0 820 420 821 FAX : 04 91 29 94 13

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DES BOUCHES DU RHÔNE

182, avenue Cantini - 13008 MARSEILLE
TEL 0 820 420 821 FAX : 04 91 29 94 13

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

rue Pasteur BP 25 - 04001 DIGNE
TEL : 04 92 32 17 28 FAX : 04 92 32 58 95

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DES HAUTES ALPES

centre administratif DESMICHEL BP 1608 05016 GAP
TEL : 04 92 51 15 17 FAX : 04 92 53 40 53

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DES ALPES MARITIMES

7, rue Pertinax - 06001 NICE
TEL 04 92 17 48 73 FAX 04 92 17 48 71

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DU VAR

traverse des minimes, centre Mayol 83054 TOULON cedex
TEL 04 98 00 94 80 FAX 04 94 46 51 76

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DU VAUCLUSE

26 bd Saint Michel BP 25 84004 AVIGNON cedex
TEL : 04 90 82 04 48 FAX : 04 90 82 48 68

Les « DRJSCS » : pour renforcer l'action de l'Etat en faveur de la cohésion sociale

La cohésion sociale, c'est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres. Et c'est dans cet esprit que sont créées les DRJSCS : elles fédèrent les différents services de l'Etat et un établissement public afin d'optimiser les moyens en faveur de la cohésion sociale.

Objectif : offrir un meilleur service public pour tous et au meilleur coût.

Qu'est ce que les DRJSCS ?

- Les DRJSCS sont de **nouvelles directions régionales** ;
- **Elles regroupent ainsi:**
 - les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (**DRASS**) qui sont tournées vers les publics les plus vulnérables ;
 - les directions régionales de la jeunesse et des sports (**DRJS**) qui ont vocation à faciliter l'accès de tous aux activités sportives et aux loisirs éducatifs dans une logique de promotion sociale ;
 - et les directions régionales de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (**ACSé**) dont la mission recouvre la lutte contre les discriminations et la cohésion territoriale dans les territoires de la politique de la ville.
- Elles constituent **l'une des 8 structures** de la nouvelle organisation régionale de l'Etat.

Les principes fondateurs des DRJSCS :

- l'égalité dans l'accès aux droits entendue comme non-discrimination ;
- l'autonomie entendue comme développement personnel ;
- la dignité entendue comme reconnaissance ;
- la participation entendue comme engagement.

Quels sont les bénéfices attendus et pour qui ?

Plus de lisibilité

- **Les DRJSCS sont désormais l'interlocuteur « unique » ...**
 - **des préfets de département** (et des directions départementales) ;
 - **des partenaires de l'Etat** en région dans le domaine de la cohésion sociale : les directeurs des DRJSCS sont membres au conseil de surveillance des Agences Régionales de Santé (ARS) et sont garants du maintien du lien entre le social et la santé. Les DRJSCS entretiendront des relations avec les établissements du ministère de la santé et des sports (CREPS)
 - **du mouvement sportif au niveau régional** : les DRJSCS sont chargées de la mise en œuvre des orientations du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ; elles pilotent et coordonnent les priorités de l'Etat en matière de promotion du sport pour le plus grand nombre et pour le sport de haut niveau (avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) ou les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) ;
 - **des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au niveau régional**
 - **des représentants des collectivités locales** qui sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale ;

- **et des multiples opérateurs des actions sociales** de la politique de la ville pour la mise en œuvre des actions relevant de l'ACSé.

Plus d'efficacité

- **L'Etat se positionne comme « assemblé » de projets et d'acteurs.**

L'Etat représente l'intérêt général : il reste le fédérateur légitime des actions dans ce domaine et renforce ici son rôle d'animateur. Il assure aussi bien un rôle d'appui technique aux projets qu'un rôle d'expert.

- **Le périmètre d'activité des DRJSCS englobe tout le champ de la cohésion sociale.**

Les DRJSCS portent l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, et destinées à la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire (cf. encadré).

Elles continuent par ailleurs d'exercer les fonctions classiques de DR (protection des usagers, des personnes les plus vulnérables, formations, etc...).

En regroupant ces domaines jusque-là éclatés entre plusieurs services, les DRJSCS **optimisent les moyens** au service de la cohésion sociale.

Les 3 grands domaines d'intervention des DRJSCS :

- **Les politiques sociales** : la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des populations vulnérables, l'inclusion sociale des personnes handicapées, les actions sociales de la politique de la ville, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et de santé non médicales, la demande de logement social et l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables et des jeunes.
- **Les politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire** : l'information des jeunes, leur engagement dans la société, leur intégration, le développement de l'autonomie, la mobilité internationale, la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers (notamment mineurs), la formation et la certification dans le domaine de l'animation, la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat.
- **Les politiques sportives** : l'accès à la pratique sportive, le sport de haut niveau et le sport professionnel, la formation et la certification dans le domaine des activités physiques ou sportives, le développement maîtrisé des sports de nature, le développement de la médecine du sport, la prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, le recensement et la programmation des équipements sportifs, la prévention des incivilités et la lutte contre la violence dans le sport.

Quelles sont les missions des DRJSCS ?

- Le pilotage, l'observation et l'évaluation des politiques publiques dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; leur mise en œuvre dans ses compétences propres ;
- La planification, la programmation et le suivi des équipements sociaux, sportifs et pour la jeunesse qui sont financés par l'Etat et/ou les établissements publics compétents ;
- La coordination des moyens et le suivi de leur mise en œuvre dans les départements ;
- L'appui technique aux directions départementales, notamment en matière de contrôle et d'inspection ;
- La mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation initiale et continue ;
- La gestion déconcentrée des crédits du Centre National pour le Développement du Sport ;
- L'appui au délégué régional de l'ACSé pour la mise en œuvre des actions dans la région ;

- La mise en place des contrôles antidopage sous l'autorité de l'agence française de lutte contre le dopage.

Quelle est l'organisation de la DRJSCS en région Provence Alpes Côte d'Azur ?

La DRJSCS est organisée en 4 pôles de « mise en œuvre des politiques » et 4 services de « stratégie et de moyens » :

Les pôles de mise en œuvre des politiques régionales :

- **Le pôle « sport »** : il regroupe le sport de haut niveau, le soutien et l'animation des politiques sportives régionales et l'action conduite en matière de protection de la santé des sportifs, de prévention et de lutte contre le dopage (en lien avec l'agence française de lutte contre le dopage).
- **Le pôle « jeunesse et politiques éducatives »** : il intègre les politiques de la jeunesse et d'éducation populaire
- **Le pôle « cohésion territoriale, prévention des discriminations et égalité des chances »** : Il intègre les politiques de promotion de l'égalité des chances, les actions sociales de la politique de la ville, la protection et l'insertion des personnes vulnérables.
- **Le pôle « professions et formations »** : il concerne les champs d'intervention des réseaux solidarité (formations sociales et paramédicales), et de la jeunesse et des sports (formations et certifications en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de sports).

Les pôles de stratégie et des moyens :

- **Le pôle « Observation contrôle évaluation ingénierie »** : ces fonctions sont associées aux fonctions d'appui au pilotage, d'évaluation, pour répondre à la fois aux besoins internes du futur service mais également pour jouer une fonction d'animation pour les directions départementales.
- **Le pôle « Ressources »** : il couvre l'administration générale en matière de ressources humaines, les systèmes d'information, la logistique, la gestion budgétaire, financière et comptable et la communication.
- **La cellule contrôle de gestion** : elle conduit la démarche de performance
- **La mission développement de la vie associative** : elle conduit la politique régionale d'appui à la vie associative

Enfin, la DRJSCS assure les fonctions de secrétariats des juridictions du contentieux général et du contentieux de l'incapacité de la protection sociale (tribunal du contentieux de l'incapacité et tribunaux des affaires de sécurité sociale)

Par ailleurs, la DRJSCS héberge et entretient des relations fonctionnelles avec la représentation interrégionale de la mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale, dépendant directement de la direction de la sécurité sociale

Les moyens humains de la DRJSCS en Paca

265 personnes composeront au 1er janvier 2010 les effectifs de la DRJSCS

Parmi ceux-ci,

179 personnels de catégorie A (conseillers techniques sportifs, professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, inspecteurs de la jeunesse et des sports, inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, chargés de mission, conseillers techniques en travail social...)

41 personnels de catégorie B (secrétaires administratifs, personnel ATOSS)

46 personnels de catégorie C (adjoints administratifs)